

Elaboration du plan de gestion du risque d'inondation



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Nord Pas-de-Calais

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Le plan de gestion

- La démarche PGRI a été lancée en septembre 2013.
- Principes d'élaboration :
 - Etre pragmatique
 - Co construction entre Etat et territoires
 - Amélioration continue



Objectif du PGRI

- **Fixer le cap** : vision stratégique pour le bassin et les TRI :
 - **Valoriser** ce qui existe et consolider
 - Quelles **ambitions nouvelles** et quels champs d'action à renforcer ?
 - **Prioriser les moyens** de l'Etat sur les territoires concentrant le plus d'enjeux, sans exclure les territoires où une dynamique locale existe déjà
- **Affirmer la stratégie** soutenue par l'Etat en matière de gestion du risque d'inondation
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs en faisant émerger une **gouvernance sur les territoires**, et initier la mobilisation des parties prenantes sur chaque territoire avec les structures porteuses.



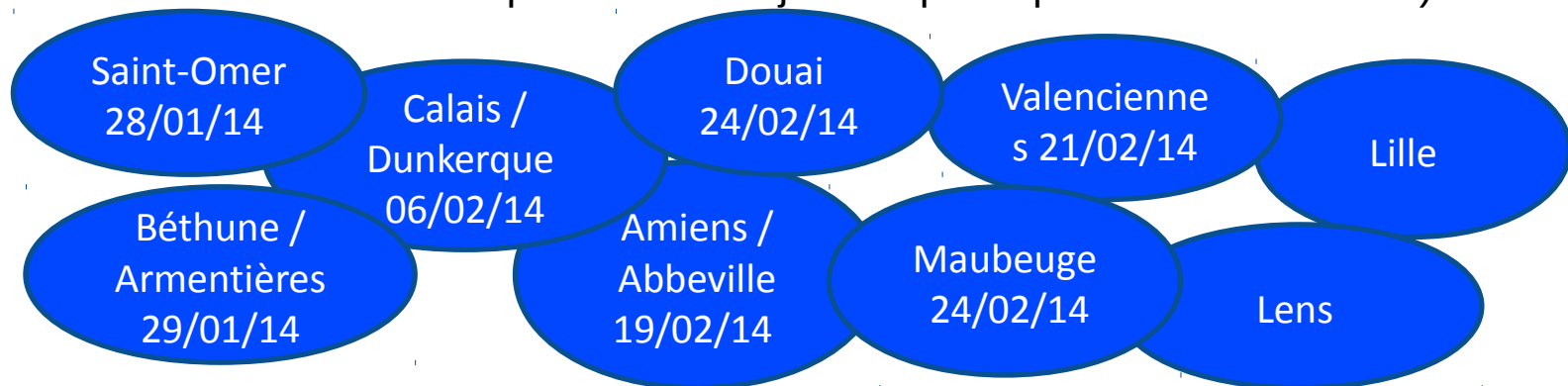
Contenu du PGRI

- **Diagnostic**
- **Objectifs** (3 à 10) et **dispositions**
 - A l'échelle du bassin : cadre "idéal" de gestion futur
=> **ce vers quoi il faudrait aller à moyen / long terme**
 - A l'échelle des territoires : priorités du territoire par rapport aux enjeux
=> **ce vers quoi les territoires vont à court / moyen terme**
- **Annexes**
 - Plan ORSEC, Schéma Directeur de Prévision des Crues, Cartographies TRI, indicateurs de suivi.
- **Des dispositions concrètes qui concernent l'ensemble des acteurs de la gestion du risque** : Etat, MO locaux, aménageurs, particuliers...



Elaboration

- Etape 1 - Elaboration d'un projet de **dossier initiateur**
- Etape 2 – **Comité territorial stratégique** du bassin Artois-Picardie : 16/12/2013
- Etape 3 – Réalisation de 7 **ateliers territoriaux** (enrichir le diagnostic territorial, identifier /confirmer les dispositions et objectifs spécifiques aux territoires...)



Synthèse des ateliers en ligne : état des lieux, propositions d'objectifs spécifiques aux TRI.

- Etape 4 – Valorisation des ateliers dans la rédaction d'un **projet de PGRI** (fin mars/début avril), avec objectifs et dispositions de bassin.
- Etape 5 – **Comité territorial stratégique** du bassin Artois-Picardie
- Etape 6 – Consolidation du projet de PGRI via les **commissions géographiques** de bassin (avril) et une **seconde vague d'ateliers territoriaux** (mai).

La suite

- **Septembre 2014**

- A partir des ateliers territoriaux PGRI, le préfet coordonnateur de bassin arrête le périmètre des stratégies locales, les objectifs pour le TRI, les parties prenantes et les délais d'élaboration.

- **D'ici 2016**

- Elaboration des stratégies locales (pilotage DDTM)
- Déclinent, précisent les objectifs sur le périmètre de la stratégie, pour concrétiser et passer à l'action.
- Association constante entre Etat et territoires.

